

Apaisons le trafic à Luxembourg-Ville, généralisons la zone 30.

Ce jeudi, 22 avril 2021, déi Lénk Stad organise une action pour appeler à la généralisation de la vitesse maximale autorisée à 30 km/h sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

Les chiffres sont sans appel : la sécurité des piétons se détériore au Luxembourg. Entre 2009 et 2018, le nombre d'accidents de la circulation impliquant des piétons a augmenté de 23 %. Une partie croissante de ces accidents ont lieu sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Alors qu'en 2016, 23 % des accidents impliquant des piétons ont eu lieu dans la capitale, en 2019 cette proportion était passée à 31 %.

déi Lénk Stad estime que cette augmentation alarmante n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une politique communale qui refuse de réglementer de manière suffisamment stricte la circulation automobile sur le territoire de la capitale, se limitant à des mesures sporadiques.

Depuis plusieurs années déjà, déi Lénk Stad réclame une généralisation de la vitesse maximale autorisée à Luxembourg-Ville à 30 km/h, y compris sur les grands axes de l'hypercentre (bd Royal, bd Roosevelt, avenue de la Liberté et avenue de la Gare). Alors que des métropoles beaucoup plus grandes comme Paris et Bruxelles n'ont pas hésité à franchir ce pas, la Ville de Luxembourg a toujours refusé d'entamer des discussions en ce sens avec le ministre des Transports. Cette inaction, qui menace la sécurité des usagers plus vulnérables, comme les piétons et les cyclistes, n'est plus tenable aujourd'hui.

Les effets bénéfiques d'une réduction de la vitesse maximale à 30 km/h sautent aux yeux. Selon le STATEC, 83 % des accidents impliquant ont eu lieu dans des rues où la vitesse maximale autorisée était limitée à 50 km/h contre seulement 11 % en zone 30. Généraliser cette dernière aurait donc un impact immédiat sur la sécurité des piétons et des cyclistes. Une telle mesure permettrait également de bannir les nombreuses incivilités encouragées par le maintien de la vitesse à 50 km/h : démarrages en trombe, freinages abrupts, rodéos nocturnes et autres comportements agressifs. Enfin, elle conduirait aussi à une réduction automatique des émissions de CO2.

Pour déi Lénk Stad, il est évident que la réduction de la vitesse maximale autorisée à Luxembourg-Ville devra se faire en discussion avec le ministère des Transports et être accompagnée de mesures complémentaires en termes d'aménagement de la voirie et de contrôles de vitesse.

Luxembourg, le 22 avril 2021

Communiqué par déi Lénk Stad